

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 82 (1937)
Heft: 7

Artikel: Quelques considérations sur le combat défensif
Autor: Lecomte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Étranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—	Prix du N ^o fr. 1.50	1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Pré du Marché, 3 — Lausanne

Quelques considérations sur le combat défensif

Le lieutenant-colonel Montfort a publié, dans la livraison de janvier, un très intéressant article : *La défense d'après le S. C. 1927... en 1937*. Ayant été chargé, il y a quelque dix ans, de rédiger, en collaboration avec le commandant actuel de la 3^e division, un projet de règlement sur la fortification de campagne, j'ai eu l'occasion d'étudier tout spécialement le combat défensif. C'est pourquoi je me permets de présenter ici quelques observations sur l'article du lieutenant-colonel Montfort.

Mon projet de règlement n'a heureusement pas vu le jour, car il serait aujourd'hui en désaccord tant avec le règlement d'exercice de 1933 qu'avec la nouvelle organisation des troupes. Je baserai donc mes observations sur des documents plus modernes.

Le lieutenant-colonel Montfort ne fait aucune mention de l'*Instruction provisoire pour la construction de barrages anti-tanks*, rédigée l'automne dernier par le service du génie

et le service technique, et qui n'était probablement pas encore sortie de presse lorsqu'il a écrit son article. Je crois donc devoir tout d'abord attirer l'attention des lecteurs de la *Revue militaire* sur ce document. Il contient la description de divers types d'obstacles et de deux modèles de mines anti-chars. Les obstacles décrits sont généralement simples et pourront être construits par l'infanterie. La question des mines peut être étudiée par nos sapeurs sans que cette nouvelle activité charge outre mesure leur programme d'instruction. Si le matériel envisagé est disponible en quantité suffisante et son emploi exercé par nos troupes, le combat défensif en sera grandement facilité. Cela ne modifie d'ailleurs en rien la nécessité d'augmenter le nombre de nos armes anti-chars. Nos canons d'infanterie sont excellents, mais relativement peu nombreux. On peut dès lors se demander s'il est préférable d'en augmenter le nombre ou d'y suppléer par l'introduction d'une mitrailleuse de gros calibre, à projectile perforant. Rien n'empêche d'ailleurs de faire l'un et l'autre.

Mon opinion personnelle est que nous ne devons cependant pas nous laisser hypnotiser par l'épouvantail des chars. Certes le terrain du Plateau suisse ne leur est plus impraticable comme il y a vingt ans ; mais les secteurs quelque peu étendus qui soient nettement favorables à leur emploi sont cependant assez rares. Les trois cas concrets traités par le lieutenant-colonel Montfort en fournissent la preuve ; dans aucun de ces terrains une attaque de chars ne pourrait être lancée dans de bonnes conditions, la reconnaissance préalable de l'obstacle principal étant à peu près impossible.

On peut donc se demander si le lieutenant-colonel Montfort a eu raison d'écrire : « Or, à l'heure actuelle, l'ennemi *le plus dangereux* pour nous, pour notre infanterie, pour notre artillerie, ce sont *le char* et *l'avion*. Je ne suis pas de cet avis.

Soit dit en passant, je crois que l'avion est pour nous un ennemi bien plus dangereux que le char. L'avion ne connaît pas l'obstacle naturel, et se joue de l'obstacle

artificiel. Il ne craint que le feu, et encore y échappe-t-il en bonne partie par son extrême mobilité. Il est vrai que son feu n'est pas très précis, mais il l'est bien plus que celui du char et bien autrement puissant. Il a heureusement trois ennemis naturels : le vent, la pluie et le brouillard, mais ceux-ci échappent à notre contrôle. Nous pouvons y suppléer, dans une certaine mesure, par le brouillard artificiel et par le camouflage, naturel et artificiel. Nos moyens de défense contre l'aviation restent malgré cela fort précaires ; leur renforcement mérite toute notre attention. La mitrailleuse de gros calibre, à projectile explosif, est probablement à l'heure actuelle le moyen le plus efficace ; mais elle nous manque encore, si je ne fais erreur.

L'avion mis à part, je crois que, *dans nos terrains*, l'ennemi le plus dangereux sera encore longtemps une infanterie mordante, bien équipée et sachant utiliser les nombreux couverts et angles morts de ces terrains accidentés, lesquels seront, au contraire, autant d'obstacles pour les chars.

C'est pourquoi je ne souscris pas sans réserves à l'affirmation du lieutenant-colonel Montfort : « *Toute l'organisation d'une position est fonction de la défense anti-chars* ». Oui, peut-être, si dans l'organisation on comprend aussi le choix de la position ; non, si ce n'est pas le cas.

Je crois qu'en règle générale, nous devons, dans le choix des positions, tenir largement compte des chars. Ce choix nous sera d'ailleurs facilité par la nature même de notre terrain. Il nous faudra éviter de choisir comme positions de défense les rares secteurs de notre pays vraiment favorables à une attaque de chars. C'est d'ailleurs là une vérité de tous temps ; il a toujours mieux valu pour la défense, même avant qu'il y eût des chars, avoir devant soi un bon obstacle naturel tel que Doubs, Aar, Reuss, Sarine, etc., que d'être installée en rase campagne.

Il est juste de dire que l'on n'a pas toujours la liberté de choisir sa position. Les circonstances peuvent nous obliger à livrer un combat défensif dans un terrain favorable aux chars. Il importe, dans ce cas plutôt exceptionnel,

que nous ne soyons pas pris au dépourvu. C'est pourquoi il est nécessaire que nous préparions aussi la défense anti-chars. Pour l'organisation des positions librement choisies, ainsi que pour leur défense, je crois que nous devons surtout nous attendre à être attaqués par une infanterie mordante et manœuvrière, appuyée par une forte artillerie, par une aviation puissante et, *peut-être*, dans l'une ou l'autre phase, par des chars. Ce « peut-être » nous force à tenir compte des chars dans nos plans de défense, mais non à faire de la défense anti-chars l'élément essentiel de ces plans, comme on pourrait le conclure de l'article du lieutenant-colonel Montfort.

Les armées de nos grands voisins possèdent toutes, non seulement de nombreux et bons chars, mais aussi une nombreuse et bonne infanterie et artillerie. Il importe donc, surtout pour nous, de savoir comment ils envisagent l'emploi combiné de ces divers éléments dans l'attaque ; leur conception du combat défensif nous intéresse moins, puisque nous n'avons aucune intention d'aller les attaquer chez eux, et que nous ne pouvons guère leur prêter l'idée étrange d'entrer chez nous pour y mener un combat défensif.

Je voudrais donc essayer de résumer ci-dessous, à titre d'exemple, les principes de l'offensive tels qu'ils sont exposés dans l'*Instruction (française) sur l'emploi tactique des grandes unités*, du 12 août 1937.

Je relève déjà dans le « Rapport au ministre », qui sert de préface à cette instruction, des phrases qui viennent à l'appui de ma thèse :

« La commission a estimé que les progrès d'ordre technique ne modifiaient pas sensiblement dans le domaine tactique les règles essentielles établies par ses devanciers.

» Le corps de doctrine, fixé au lendemain de la victoire, devait demeurer la charte de l'emploi tactique des grandes unités.

» La commission s'est donc proposé, en premier lieu, de définir les possibilités des moyens modernes et de régler les conditions de leur mise en œuvre dans la bataille.

» Parmi ces moyens modernes, il faut compter tout d'abord le char et l'avion. »

En ce qui concerne la défense contre les chars, l'Instruction nouvelle fait ressortir l'intérêt primordial qui s'attache à couvrir les dispositifs de défense par des obstacles naturels, en premier lieu par des cours d'eau. Sous ce rapport, nous n'avons en Suisse que l'embarras du choix.

L'Instruction souligne aussi l'importance que présente l'organisation en profondeur de la défense contre les chars. C'est cette notion de la profondeur qui ne ressort peut-être pas assez nettement de l'étude du lieutenant-colonel Montfort, puisque ses trois cas concrets envisagent uniquement des secteurs de bataillons de première ligne. Prenons, par exemple, le premier cas, dans un terrain que je connais bien. Le triangle Orges-Valeyres-Giez est nettement défavorable aux chars, mais à l'est de Giez il n'y a, sur plusieurs kilomètres de profondeur, aucun obstacle naturel. L'assaillant cherchera donc à forcer ce secteur de bataillon par une attaque d'infanterie, préparée et appuyée par l'artillerie et l'aviation.

Une fois Giez enlevé, il découplera son ou ses bataillons de chars, qui ne trouveront devant eux aucun obstacle jusqu'à l'Arnon de Champagne et de la Poissine. Il est donc indispensable de placer des obstacles et armes anti-chars à l'est de Giez et sur l'Arnon. Cela ne concerne évidemment pas le bataillon de première ligne ; c'est l'affaire du régiment et de la division.

Il est permis de croire que ce cas, de l'attaque de chars succédant, en deuxième ou troisième phase, à l'attaque d'infanterie, sera le plus fréquent chez nous.

J'en tirerais l'enseignement suivant, à ne pas suivre aveuglément, bien entendu :

— placer la première ligne derrière un obstacle naturel anti-char ; cours d'eau, ravin, escarpement ;

— baser le plan de défense de cette ligne sur une attaque d'infanterie, sans chars, mais avec l'appui d'une artillerie et d'une aviation puissantes ;

— baser le plan de défense de l'intérieur de la position sur une continuation de l'attaque menée essentiellement par des chars.

Si la position envisagée ne présente pas devant le front un obstacle anti-char suffisant, il faudra en créer un. Si le temps et les moyens manquent pour cela, mieux vaut renoncer à tenir la position. Nous aurons alors le choix entre l'offensive ou l'occupation d'une meilleure position, plus en arrière, derrière un obstacle naturel important.

« Le terrain, dit l'Instruction française, exerce sur toute manœuvre une influence tyrannique. Un terrain très couvert, coupé, accidenté, rend le mouvement difficile... L'action des engins blindés est diminuée ou annihilée par les obstacles, leur effet moral est atténué par la localisation de leur emploi. »

Ces terrains-là sont, chez nous, la règle. Cela sans parler du Jura et des Alpes, qui forment les trois quarts de notre territoire et la presque totalité de nos régions frontalières. Les opérations en montagne font l'objet, pour l'armée française, d'une instruction annexe, qui, sauf erreur, n'a pas encore paru en librairie. Je présume que l'emploi des chars de combat n'y est envisagé qu'à titre exceptionnel ou du moins accessoire. L'instruction principale comprend, par contre, quelques pages sur le passage des cours d'eau. Il est dit nettement que l'opération débutera par le franchissement d'éléments de cavalerie ou d'infanterie, puis de petites unités d'engins blindés. « Des engins blindés amphibies ou transportés sur moyens discontinus pourront, dans certains cas, coopérer activement à l'élargissement de la première tête de pont ainsi créée ». Ce ne sera certainement pas le cas pour le Rhin, le Rhône, le Doubs, l'Aar, le Limmat, la Reuss ou la Sarine, à moins de surprise totale, avant que les ponts soient rompus ou occupés. Cela sort du cadre du combat défensif sur position organisée.

Si nous considérons le combat offensif de la division française, tel qu'il est décrit dans l'Instruction, nous voyons

qu'il diffère sensiblement du schéma indiqué par le lieutenant-colonel Montfort qui comporte :

1^o Attaque des chars seuls, avec l'appui de feux d'infanterie et d'artillerie ;

2^o Ouverture du feu par les chars arrivés à environ 200 m. de l'objectif ;

3^o Attaque de l'infanterie accompagnée parfois d'un deuxième échelon de chars ;

4^o Ralliement des chars. Déplacement de la base de feux d'infanterie.

Ce schéma ne vaut pas contre un fort obstacle naturel. Dans ce cas, l'attaque d'infanterie précédera obligatoirement celle des chars.

La notion du char *d'assaut*, destiné à forcer l'obstacle et à bousculer la première ligne peut être considérée comme à peu près périmée. Il n'y a plus que des chars de combat, utilisables, selon les besoins, dans les diverses phases de la lutte. Et la tendance de l'Instruction française paraît être de les utiliser plutôt dans les dernières phases que dans les premières, à preuve les deux passages ci-dessous :

L'exploitation incombe en principe aux troupes de premier échelon en état de combattre, renforcées dans la mesure du possible par des unités fraîches et par *des chars dont l'emploi est particulièrement indiqué dans cette phase du combat.*

...L'emploi de chars puissants pour l'attaque d'un front stabilisé procure l'avantage de viser des objectifs éloignés, à la condition que ces appareils aient été mis en mesure de franchir sans encombre les obstacles et les organisations ennemies les plus redoutables. Ce dernier résultat s'obtient, soit au moyen d'une préparation d'artillerie en rapport avec cet objet, soit *en n'engageant ces chars qu'au delà des résistances qu'ils ne pourraient surmonter.*

Dans ces deux cas, l'emploi des chars est nettement prévu après, et non avant, le forçement de l'obstacle et la rupture du front.

Aux termes de l'Instruction, le dispositif d'attaque de la division comprend l'échelon de combat, l'artillerie et les réserves.

L'échelon de combat est constitué par :

des groupements mixtes et unités d'infanterie et de chars d'accompagnement,

éventuellement, des chars de manœuvre d'ensemble destinés à précéder l'infanterie et les chars d'accompagnement.

Les réserves sont constituées par l'infanterie non engagée et éventuellement par des chars.

Il y a lieu de rappeler que le mot unité qui, en Suisse, désigne la compagnie, conserve en France un sens plus général. Les groupements mixtes comprendront le plus souvent deux ou trois bataillons, sous la direction d'un commandant de régiment.

Il faut surtout remarquer que l'emploi de chars précédant l'infanterie n'est prévu qu'éventuellement, de même que leur maintien en réserve de division. L'Instruction dit que les *chars d'accompagnement opèrent dans les rangs de l'infanterie ou la précèdent immédiatement*. Elle a soin d'ajouter que « lorsque la défense s'appuie à des obstacles infranchissables aux chars ou à des organisations qu'ils ne peuvent enlever par leurs propres moyens, il conviendra de leur ouvrir la voie au moyen d'une action préalable des autres armes comportant en particulier l'emploi d'une artillerie puissante ». Mais cette artillerie puissante n'aura guère d'influence sur les hautes falaises de la Sarine ou du Doubs, ni sur l'impétuosité du courant du Rhin ou de l'Aar. Ce sera donc fort souvent à l'infanterie, aidée surtout des pontonniers, que l'action préalable destinée à ouvrir la voie aux chars devra être demandée, à l'inverse de ce qui se passerait en rase campagne.

En revanche, une fois des têtes de ponts créées par l'infanterie sur ces cours d'eau, des vagues de chars submergeront facilement la position de défense, si celle-ci présente une profondeur insuffisante.

Etant donné que le défenseur ne saura jamais exactement comment l'assaillant procédera, le combat défensif dans notre terrain si varié exigera de la troupe une grande habileté manœuvrière et du commandement une grande souplesse d'esprit. Il s'agira, dans chaque cas particulier, de combiner au mieux les deux éléments principaux de l'organisation défensive ; l'obstacle devant le front et l'échelonnement en profondeur des sources de feu et des barrages intérieurs.

L'établissement du plan de défense devra tenir compte de la nature de l'obstacle dans une plus large mesure qu'autrefois. Un obstacle puissant, arrêtant aussi bien les chars que l'infanterie, permettra de consacrer peu de moyens à sa défense, tout en renonçant à un échelonnement profond. Un obstacle faible devra être battu par de gros moyens de feu, et exigera malgré cela un fort échelonnement en profondeur. Dans le premier cas, des réserves mobiles pourront contre-attaquer avec succès sur les têtes de ponts embryonnaires que l'assaillant aurait réussi à établir. Dans le second cas, on visera surtout à arrêter l'ennemi par des barrages de feux successifs à l'intérieur de la position, comme nous l'avons vu dans l'exemple de Giez.

Dans un terrain aussi varié que le nôtre, il ne peut y avoir de schéma d'attaque et encore moins de défense. On en revient toujours à un cas d'espèce. Sans parler de la guerre de montagne, on ne défend pas la ligne de la Sarine ou de la Limmat par les mêmes procédés tactiques que le plateau de Combremont ou celui de Brütten.

Je conclus de cet exposé que nos grandes unités, et les petites aussi, doivent exercer beaucoup plus le combat défensif qu'elles ne l'ont fait depuis la guerre mondiale. Et cela, autant que possible, sur des positions qu'elles pourraient être appelées à défendre en temps de guerre.

* * *

Il y a un cas spécial qui doit être tout particulièrement étudié, c'est celui de la défense de positions comprenant

des éléments fortifiés en style permanent. La guerre moderne ne connaît plus la forteresse fermée, mais bien la *région fortifiée*, qui s'incorpore dans le front défensif de l'armée auquel elle fournit un certain nombre de solides points d'appui.

Notre région fortifiée de Morat, par exemple, était, pendant la guerre mondiale, incorporée dans un front défensif tourné contre la France. Appuyée à droite au lac de Bienna, à gauche à la Sarine, elle invitait à l'attaque frontale. Mais, à part le secteur de droite, protégé par le fossé de la Thièle, elle manquait d'obstacle anti-char devant le front ainsi que de profondeur. Le plan de défense de 1914 est devenu illusoire. On en vient donc à se demander s'il conviendrait de créer cet obstacle, tout en donnant à la position plus de profondeur ; ou s'il serait préférable de déclasser définitivement la position. Des manœuvres d'attaque et de défense avec moyens modernes aideraient utilement à résoudre toute question de ce genre. Une question analogue se pose pour tous les ouvrages construits récemment. Certains d'entre eux sont destinés uniquement à un rôle de couverture ; d'autres, par contre, jalonnent des lignes qu'il serait insensé de ne pas défendre sérieusement, le Rhin par exemple. Là nous ne pourrions guère, en temps de paix, jouer l'attaque que sur le papier. Mais le plan de défense de la ligne du Rhin n'aura pas besoin de prévoir un échelonnement en profondeur aussi grand que celui de la région de Morat, où l'obstacle naturel fait défaut.

Tout cela pour bien faire ressortir que, dans le combat défensif, il peut se présenter des situations fort diverses, et que l'attaque par chars n'y jouera généralement, dans nos terrains, pas le premier rôle.

L'Instruction française ne pose que des principes généraux. Le colonel Mainié a publié, dans la *Revue militaire générale* de mars, une étude plus détaillée sous le titre : *L'attaque avec engins blindés d'une position sommairement organisée*. Le tableau qu'il y trace d'une attaque normale avec chars

se rapproche beaucoup de celui du lieutenant-colonel Montfort. Nous y voyons un groupement de chars d'action d'ensemble, précédant de 1500-2000 m. les groupements mixtes infanterie-chars d'accompagnement. Mais le colonel Mainié a soin d'accompagner ce schéma de nombreuses réserves qui en rendent l'application presque illusoire dans nos terrains pour peu qu'ils soient sommairement organisés. Dans le cas concret traité, l'auteur constate que, dans un secteur de division, l'infanterie devra attaquer sans chars pendant toute la phase initiale à cause d'un simple ruisseau qui constitue un obstacle sérieux ; dans un autre secteur de division, les chars devront progresser d'abord dans le secteur voisin et se rabattre ensuite sur l'objectif final de la division, cela à cause d'un chemin creux.

Dans un troisième secteur, où il n'y a pas d'obstacle naturel, mais des champs de mines, l'auteur admet, pour la commodité de son exposé, que l'artillerie a pu réaliser des brèches dans ces champs de mines. Il fait cependant toutes réserves sur la possibilité d'effectuer ces brèches et d'empêcher l'ennemi de les obstruer.

La conclusion du colonel Mainié serait à citer presque en entier. J'en extrais les lignes ci-dessous :

« Les possibilités d'engagement des chars apparaissent comme entièrement subordonnées à la nature des obstacles qu'ils trouveront devant eux, obstacles qu'il faudra d'abord découvrir, puis traverser ou détruire.

...L'intervention des chars dans la bataille offensive engagera toujours la responsabilité du commandement, et celle-ci ne pourra être réellement prise qu'en fonction de renseignements sûrs concernant la nature des obstacles que les chars peuvent trouver devant eux, sur les possibilités de franchissement ou de destruction de ces obstacles. Or, nous devons constater que si certains d'entre eux, rivières, talus, fossés, peuvent être exactement connus, car il apparaîtront sur les cartes ou sur les photos d'avions, d'autres comme les champs de mines seront difficiles à découvrir et à situer.

La question de l'engagement des chars ne pourra donc pas être résolue, de manière entièrement satisfaisante, tant qu'une solution simple n'aura pas été trouvée pour assurer le franchissement des obstacles par ces engins et la destruction des mines anti-chars. »

Et cette phrase :

« La tyrannie du terrain apparaît comme absolue et, dans l'état actuel de la question, il semble *inutile d'engager des opérations à base d'engins blindés extrêmement nombreux sur des théâtres d'opérations se prêtant mal à leur emploi, ou sur des directions barrées par de nombreuses coupures.* »

Cette dernière phrase confirme mon opinion que, dans l'attaque de positions organisées et tenues par nos divisions, les chars ne joueront qu'un rôle accessoire, le rôle principal étant tenu, comme par le passé, par l'infanterie.

Il est fort possible, par contre, que les chars tiennent le premier rôle dans une attaque brusquée contre une frontière ou position non organisée, ainsi que dans l'exploitation d'un succès obtenu à l'ancienne manière.

C'est pourquoi nous devons avoir des armes anti-chars, des obstacles et des mines anti-chars et exercer nos troupes à se défendre contre les chars, mais cela plus en vue de ces cas spéciaux que pour le combat défensif sur position organisée. En règle générale, la crainte du char aura beaucoup plus d'influence sur le choix de la position que sur son organisation et sa défense.

Colonel LECOMTE.
